

Des familles de déplacés internes reçoivent des articles de secours au camp de Jalozaï (Pakistan).



L'action en faveur des déplacés internes

EN RAISON D'UNE succession de crises de déplacement interne, le HCR a dû monter des opérations d'urgence de grande envergure en 2012. La famine dans la région du Sahel, les effets du printemps arabe et un regain de violence dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), ainsi qu'au Myanmar, ont provoqué de nouvelles vagues de déplacement au cours de l'année. Les conflits internes qui sévissaient au Mali et en République arabe syrienne ont entraîné des déplacements massifs à l'intérieur de ces États, tout en forçant des centaines de milliers de personnes à rechercher une protection dans des pays limitrophes.

Fin 2011, on dénombrait quelque 26,4 millions de déplacés internes dans le monde, les plus fortes concentrations étant observées en Côte d'Ivoire, en Colombie, en Somalie, au Soudan du Sud et en RDC. Depuis, le HCR a enregistré 3,5 millions de déplacés supplémentaires, ce qui représente une augmentation de 17 pour cent par rapport au chiffre de l'année précédente.

Afin d'aider la communauté internationale à s'adapter à l'évolution rapide des situations de

déplacement interne, les premières Consultations mondiales sur la protection des déplacés internes, organisées avec le personnel de terrain en 2011, ont formulé une série de recommandations qui ont entraîné un réexamen de la politique au sein du HCR. Le Haut Commissariat entend non seulement renforcer ses interventions, mais aussi définir des moyens plus efficaces pour promouvoir l'adoption de cadres législatifs et politiques de protection des déplacés internes au niveau national et régional.

Dans le cadre de ce processus, le HCR a appuyé en 2012 l'élaboration de la loi-type de l'Union africaine sur la Convention de Kampala, qui régit la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. L'Organisation a également prêté son concours technique à la rédaction de cadres politiques nationaux en Afghanistan et au Nigéria. Des travaux de même nature se poursuivront dans un certain nombre de pays en 2013.

Bien souvent, la mise en œuvre de solutions durables pour les déplacés internes est fortement conditionnée à l'octroi d'une assistance matérielle, concernant notamment le logement et l'accès aux activités génératrices

de revenus. Cependant, certains facteurs sociaux, en particulier la réceptivité des populations locales et l'acceptation des déplacés par les autorités, sont essentiels pour garantir durablement l'accès aux droits et ancrer les solutions dans l'intégration effective des déplacés au sein d'une communauté plus vaste. Le HCR plaide depuis longtemps pour des approches locales, tenant compte de la globalité des communautés touchées par les déplacements, notamment des familles d'accueil et de la collectivité dans son ensemble.

En 2013, ces efforts seront poursuivis au niveau global et sur le terrain. Une étude, présentant des pratiques optimales pour inclure les familles d'accueil dans les mécanismes de protection et d'assistance, sera utilisée lors de la conception de stratégies de réintégration sur le terrain. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays sera soutenu dans ses efforts pour attirer l'attention sur la situation des déplacés qui ne sont pas hébergés dans des camps, et dont la survie dépend souvent de la bonne volonté et des ressources des communautés locales.

L'année 2013 sera également importante au regard de la mise en œuvre, dans certains pays pilotes, de la Décision du Secrétaire général sur les solutions durables, qui est un cadre interorganisations sur la mise en place de solutions durables dans les pays d'origine. Les stratégies de solutions durables élaborées dans ce cadre comprendront des approches locales et des stratégies de réconciliation destinées à bénéficier aux communautés locales et à inciter les autorités locales à accepter les populations de déplacés internes.

En étroite coopération avec d'autres organisations, le HCR a travaillé sur l'Agenda transformatif lancé par le Coordonnateur des secours d'urgence (voir le chapitre *Collaboration avec les partenaires*). Ce processus vise à améliorer les mécanismes de coordination et les interventions du système

modulaire interorganisations dans les situations d'urgence complexes, de grande ampleur. Le HCR, qui s'est engagé à mettre à disposition un personnel prêt au déploiement rapide, expérimenté et formé pour les situations d'urgence touchant des déplacés internes, entend honorer cet engagement avec le concours de ses partenaires, en étoffant les fichiers d'agents rapidement mobilisables et en renforçant la préparation des coordonnateurs principaux des modules (voir le chapitre *Réponse aux situations d'urgence*). L'Organisation se propose également de consolider ses capacités en matière de gestion des informations et d'intervention dans le secteur des abris. Enfin, un module de formation sur la protection des déplacés internes, récemment élaboré, sera bientôt mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Protection

Sous la houlette du HCR, le module global de la protection (MGP) a pris des mesures importantes pour renforcer l'appui au terrain. On dénombre aujourd'hui 25 modules de protection actifs sur le terrain, dont 18 dirigés par le HCR. Dix-huit modules opèrent dans des situations d'urgence complexes et sept dans des zones touchées par des catastrophes naturelles.

ON DÉNOMBRE AUJOURD'HUI 25 MODULES DE PROTECTION ACTIFS SUR LE TERRAIN, DONT 18 DIRIGÉS PAR LE HCR

Au terme d'une année de consultations, le HCR et ses partenaires au sein du module ont adopté un cadre stratégique pour la période 2012-2014, assorti d'un plan de travail présentant les résultats spécifiques escomptés en 2012. Le plan prévoit la création d'un service global d'assistance aux modules de terrain, l'élaboration et la diffusion d'une « boîte à outils » sur le

module de protection, le renforcement de la capacité de déploiement rapide et l'intégration de critères relatifs à la protection dans le travail des autres modules. Le nouveau site web interactif du MGP améliorera la communication avec le terrain ; par ailleurs, les versions arabe, espagnole, française et russe du *Manuel pour la protection des déplacés internes* ont été publiées.

Pour s'acquitter de son engagement, concernant le renforcement des capacités de son personnel et de ses partenaires, le HCR a assuré une formation à la coordination et à la direction des modules de protection auprès de son personnel et de ses partenaires en juin à Nairobi. Une formation à la coordination modulaire a respectivement été offerte en août et en septembre aux Philippines et au Bangladesh. Un arrangement spécial avec ProCap (projet de Capacité de protection de réserve), financé par le Conseil norvégien pour les réfugiés, a permis au module global d'augmenter le nombre de missions de conseil auprès des agents de terrain.

Coordination et gestion des camps

En 2012, le module global de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM), conjointement dirigé par le HCR et l'OIM a dispensé un appui stratégique et opérationnel à ses partenaires, à d'autres modules et à des opérations sur le terrain, notamment en Côte d'Ivoire, au Pakistan, en RDC, au Tchad et au Yémen.

La constitution de capacités nationales est une priorité, car elle renforce la préparation et assure la continuité du travail de l'Organisation ; c'est pourquoi, dans cette optique, plus de 200 personnes, parmi lesquelles se trouvaient des collaborateurs du HCR, des homologues gouvernementaux et d'autres partenaires, ont été formées à la gestion et à la coordination des camps

entre janvier et juin 2012. Deux cents autres personnes seront formées d'ici à la fin de l'année. Les participants ont appris à s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions de CCCM dans les situations qui impliquent des déplacés internes, des réfugiés, ou ces deux catégories de population. Deux ateliers de formation des formateurs ont été organisés à l'intention de participants originaires du Moyen-Orient et de la région des Grands Lacs, en Afrique. En novembre 2012, un autre atelier couvrira les régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

Les activités de conseil technique, assurées à distance ou sur site, ainsi que l'élaboration et la diffusion de guides, restent au cœur du travail du module global de CCCM. La réimpression du

Toolkit de gestion de camp en anglais, en arabe, en espagnol et en français est en cours. Les directives sur les centres collectifs sont actuellement traduites en français et les directives sur la fermeture des camps doivent être lancées à l'occasion du séminaire de réflexion du module global de CCCM en octobre 2012.

Certains points demandent encore à être améliorés. Une mission du HCR, qui s'est récemment rendue en République centrafricaine (RCA), a décelé des besoins pressants dont aucun appel de fonds interorganisations ne rendait compte. Le Haut Commissariat a donc déployé un spécialiste de la CCCM en RCA et intensifié son plaidoyer afin d'obtenir des ressources adéquates dans ce secteur.

Abris d'urgence

Le HCR partage la présidence du module global des abris avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Sur les 15 modules des abris en activité à ce jour, 12 s'occupent de situations d'urgence causées par des conflits et trois de situations d'urgence dues à des catastrophes naturelles. Le HCR est chef de file de huit de ces modules opérant à l'échelon des pays. Deux coordonnateurs modulaires ont été déployés au Soudan et en RCA, où le HCR est responsable de la coordination des modules des abris. Le Haut Commissariat a fourni des moyens d'évaluation aux modules des abris en RCA et en Somalie dans le cadre de l'initiative REACH, financée par ECHO (www.reach-initiative.org). Le HCR et la FICR soutiennent les sites web des 15 modules actifs. Ces sites sont consultables à l'adresse www.sheltercluster.org, où sont également archivées de nombreuses

informations sur les modules désactivés.

Au sein du module global des abris, le HCR et les Services de secours catholiques animent conjointement le groupe de travail du module global des abris chargé d'assurer une plus grande cohérence dans l'action des modules en place dans les pays. La tâche de ce groupe de travail consiste notamment à actualiser le mandat du module. Le Haut Commissariat participe également à trois autres groupes de travail du module global, qui s'attachent respectivement à mesurer l'impact des interventions dans le secteur des abris, à rendre les financements plus prévisibles et à renforcer les liens avec la problématique des droits relatifs au logement, à la terre et à la propriété.

Pour améliorer la préparation aux situations d'urgence de grande ampleur, le HCR a déjà organisé trois ateliers en 2012 et continuera de

former les coordonnateurs des modules des abris, ainsi que les partenaires modulaires, à la coordination et à la direction. Trois coordonnateurs issus du HCR ont bénéficié d'une formation dans ce secteur, dispensée par la FICR ; parallèlement, un autre coordonnateur a suivi une formation sur les droits fonciers, droits de propriété et droits en matière de logement, dispensée par le Conseil norvégien pour les réfugiés. L'objectif est d'accroître au maximum les synergies dans les approches modulaires conjointes.

La nouvelle structure de gestion du module global des abris, mise en place en 2012, comprend un groupe consultatif stratégique et revêt un caractère plus formel que l'arrangement souple adopté par le passé. Cette nouvelle structure renforcera la responsabilisation des chefs de file tout en encourageant la participation des partenaires modulaires au processus de prise de décision.

Point sur la situation dans les pays

Les situations de déplacement interne dans lesquelles les besoins demeureront vraisemblablement importants l'an prochain incluent l'Afghanistan, la République arabe syrienne et la Somalie.

● Afghanistan

L'Afghanistan continue à souffrir de violences persistantes, suivies de vagues de déplacement. Selon les estimations actuelles, quelque 399 000 personnes seraient déplacées à l'intérieur du pays. Le HCR appuiera la mise en place d'un système de suivi des mouvements de population, visant à détecter rapidement les nouveaux déplacements dans le pays. Les familles de déplacés internes recevront une protection et une assistance dans les secteurs des abris, des moyens de subsistance et des activités axées sur la collectivité.

La décision du Gouvernement afghan de former un groupe avec des partenaires clés de l'Équipe de travail nationale sur les déplacés internes, coprésidée par le ministère des Réfugiés et du Rapatriement et le HCR, pour élaborer une politique nationale sur le déplacement interne, est un développement important. En juillet 2012, un atelier réunissant des représentants des déplacés, des ministères, des autorités provinciales, des institutions onusiennes, des ONG partenaires et des donateurs clés a adopté des recommandations pour faciliter ce processus. En outre, le projet du HCR sur le renforcement des capacités institutionnelles et législatives en matière de déplacement interne soutiendra le dialogue avec les acteurs du développement, de manière à renforcer leur participation à l'élaboration de la politique et à sa mise en œuvre.

● République arabe syrienne

Les événements en cours en Syrie ont provoqué le déplacement d'au moins 1,5 million de personnes et engendré des besoins humanitaires importants à travers le pays. Les déplacés internes s'enfuient souvent dans d'autres gouvernorats et cherchent refuge dans des bâtiments abandonnés ou endommagés, ou dans des familles d'accueil. Bon nombre d'entre eux ont un accès limité aux services essentiels, tels que l'eau, l'électricité, l'assainissement et la santé. Leurs biens ont fréquemment été détruits ou pillés, ce qui les rend très vulnérables. Les besoins en matière de logement et de santé sont particulièrement aigus.

Depuis le mois de mars 2012, le HCR a mené six missions d'évaluation participative avec la Société du Croissant-Rouge arabe syrien. Ces évaluations ont montré que les déplacés avaient besoin de matériaux pour abris, de vêtements et de produits de base. Le Haut Commissariat met au point d'autres mécanismes de distribution de l'aide, consistant par exemple à utiliser des cartes bancaires de retrait pour les transferts d'argent, afin d'améliorer la sécurité du personnel et de réduire au minimum les goulets d'étranglement logistiques. À ce jour, l'Organisation a fourni des allocations financières, des articles non alimentaires, des médicaments et des services communautaires à 550 000 personnes et prévoit – en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain – d'étendre cette aide à un plus grand nombre de personnes démunies relevant de sa compétence au cours des mois prochains.

Modules dirigés et codirigés par le HCR ¹			
Pays	CCCM	Abris d'urgence	Protection ¹
Afghanistan			
Colombie			
Côte d'Ivoire			
Éthiopie			
Guinée			
Mali			
Népal			
Pakistan			
Philippines			
Rép. centrafricaine			
Rép. démocratique du Congo			
Somalie			
Soudan			
Soudan du Sud			
Tchad			
Yémen			
Zimbabwe			

¹ Comprend les pays où les fonctions de direction ou de présidence sont partagées avec d'autres organisations.

● Somalie

Bien que l'accès à certains secteurs du sud et du centre de la Somalie s'améliore, le pays est toujours en proie à une grave crise humanitaire. Les améliorations sont ténues et pourraient être compromises par un manque de pluie ou une résurgence de la violence accompagnée de déplacements forcés. Des millions de Somaliens sont toujours dans un état de grande dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et les déplacés internes figurent souvent parmi les plus démunis.

En 2013, le HCR travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment avec les organismes de développement, pour consolider les améliorations dans la situation humanitaire, tout en accordant la priorité aux interventions de protection. Le retour volontaire

des déplacés internes sera facilité si les conditions le permettent. Le Haut Commissariat fait également campagne pour que les déplacés soient protégés des expulsions arbitraires.

La recherche de stratégies de protection globales et les travaux relatifs à la création d'un cadre politique sur le déplacement interne se poursuivront, tout comme les efforts visant à assurer des interventions auprès des déplacés pour leur fournir des articles alimentaires, des nécessaires d'hygiène, des bons alimentaires, des abris et des moyens de subsistance. Le HCR continuera d'accorder la priorité à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, moyennant la création de comités de femmes dans les zones d'installation des déplacés, la distribution de kits de prophylaxie post-exposition et l'organisation de campagnes de sensibilisation.